

LA CHÂTAIGNERAIE

SAMEDI 12 & DIMANCHE 13 OCTOBRE

CONCOURS DE PEINTURE

« Les Félix » en direct

Dans le cadre des Journées Culturelles d'Automne 2024, la ville de La Châtaigneraie en partenariat avec l'Association « Les Amis de Félix Lionnet » organise un concours de peinture du samedi 12 octobre au dimanche 13 octobre 2024 en direct dans le parc de la Mairie de La Châtaigneraie et sur la promenade Félix Lionnet.

Le concours aura pour thème « REFLETS ».

INSCRIPTION

Pour participer au concours, le formulaire d'inscription, ci-dessous, devra être complété par les candidats et retourné à la Mairie avant le 11 octobre 2024, accompagné du règlement (chèque à l'ordre des « Amis de Félix Lionnet »). Les candidats se présenteront le samedi 12 octobre à 8h à la Salle Félix Lionnet. Possibilité de s'inscrire le jour même (cf article 7).

REMISE DES PRIX

PRIX ATTRIBUÉS

La remise des prix aura lieu le dimanche 13 octobre à 18h.

RENSEIGNEMENTS (Mairie) 02 51 69 60 41

Peintres professionnels: 1er pr	ix 500 € / 2ème prix : Livre Les Amis de Félix Lionnet
<u>Peintres amateurs</u> : 1 ^{er} prix: 25	50 € / 2 ^{ème} prix : Livre Les Amis de Félix Lionnet

	oup de cœur (tout peintre sauf enfant): 150 €		
	s de 12 à 16 ans : 60 € (sous forme de bon d'achat dans un magasin spécialisé)		
	as moins de 12 ans : 40 € (sous forme de bon d'achat dans un magasin spécialis		
	×		
	COUPON DE PARTICIPATION		
Nom	Prénom		
Code	Postal Ville		
Télé	ohone Courriel	@	
	J'accepte d'être recontacté par mail pour de futures éditions		
	Je participe au concours « Les Félix » de La Châtaigneraie -	13 et 14 Octobre 2024	
	Peintres Professionnels Peintres Amateurs	Enfants moins de 16 ans	
MINEURS	Pour les enfants de moins de 18 ans, l'autorisation parentale de participation et Je soussigné(e)	(père/mère) de l'enfai	nt
ADULTES	À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT Des photos seront prises lors du concours de peinture et publiées sur les outils d internet et IntraMuros de la commune de La Châtaigneraie, Au Fil de l'Info, pa Instagram de la commune).		

- □ Sur la page Facebook de la commune et compte Instagram de la commune
- ☐ Dans Au fil de L'info (Bulletin municipal)
- ☐ Sur le site internet et IntraMuros de la commune

☐ je n'autorise pas la publication des photos dans lesquelles j'apparais OU

Coupon à envoyer par courrier avec le règlement à l'adresse suivante : MAIRIE DE La Châtaigneraie - Concours « Les Félix » 38 rue de La République - 85120 LA CHÂTAIGNERAIE

Date :	
Signature :	

Règlement du concours de peinture « Les Félix » de La Châtaigneraie 12 et 13 octobre 2024

- Article 1 Le Concours « Les Félix » de La Châtaigneraie est un concours de peinture ouvert à tous les peintres professionnels, amateurs et enfants.
- Article 2 Le concours se déroulera les 12 et 13 octobre 2024 dans le parc de la Mairie de La Châtaigneraie et la promenade Félix Lionnet. Le public pourra assister au concours.
- Article 3 Toutes les disciplines et techniques d'expression sont admises.
- Article 4 Pour 2024, le thème imposé est : Reflets. Le non-respect du thème est éliminatoire.
- Article 5 Il n'est pas tenu de reproduire la vision exacte de son emplacement. De ce fait, vous pouvez faire jouer votre imagination.
- Article 6 Les supports sont libres. Le format ne doit pas dépasser une surface maximale de 1 m².
- Article 7 Montant de l'inscription : 10 € si inscription avant le 11 octobre 2024 15 € le jour même

Moins de 16 ans au 31 décembre 2024 : GRATUIT.

En cas de paiement par chèque, celui-ci devra être libellé à l'ordre des « Amis de Félix Lionnet ».

- Article 8 Les participants se présentent à la salle Félix Lionnet le samedi 12 octobre à partir de 8h, pour faire estampiller un ou deux supports vierges. Il est possible de concourir sur une seule journée.
- Article 9 Le concours se déroule dans le parc de la Mairie et la promenade Félix Lionnet le samedi 12 octobre de 9h à 17h et le dimanche 13 octobre de 9h à 16h. Pour les enfants de moins de 16 ans, le concours se termine à 15h. Les artistes concourant laisseront leurs œuvres salle Félix Lionnet le samedi et les récupèreront le dimanche matin.
- Article 10 Une seule œuvre estampillée par participant et non encadrée est admise à concourir. Elle sera exposée le dimanche salle Félix Lionnet de 16h à 17h30.
- Article 11 La remise des prix a lieu le dimanche à 18h. Les décisions du Jury sont sans appel.
- Article 12 L'œuvre primée dans la catégorie Peintre Professionnel est acquise à la ville de La Châtaigneraie.
- Article 13 Les auteurs des œuvres primées acceptent d'abandonner leurs droits au profit de la ville de La Châtaigneraie.
- Article 14 Les œuvres participant au concours ne peuvent être négociées avant la proclamation du palmarès.
- Article 15 Le jury est composé de 5 membres : 1 membre représentant «Les Amis de Félix Lionnet», 1 membre représentant la Mairie, 3 artistes à désigner. La composition du jury avec le nom du président sera affichée salle Félix Lionnet avant le début du concours.

Article 16 - Les prix sont les suivants :

Peintres professionnels (artistes possédant un numéro de Siret):

1er prix : un Félix + un prix valeur 500 € / 2ème prix : un livre Les Amis de Félix Lionnet

Peintres amateurs: 1^{er} prix: un Félix + un prix valeur **250** € / 2^{ème} prix: un livre Les Amis de Félix Lionnet

Prix coup de cœur (attribué à tout peintre sauf enfant) : un Félix + un prix valeur 150 €

Enfants de 12 à 16 ans : un bon d'achat d'une valeur de 60 €

Enfants de moins de 12 ans : un bon d'achat d'une valeur de 40 €

- Article 17 Aucun prix ne peut être cumulé avec un autre prix. Un artiste primé une année peut concourir l'année suivante. Cependant, il ne pourra être primé 2 années successives.
- Article 18 Chaque participant est responsable de ses œuvres et de son matériel pendant la durée du concours, et peut, s'il le désire, contracter une assurance.
- Article 19 Les clichés photographiques et images vidéo prises à l'occasion du Concours de peinture des « Félix » en vue de sa promotion sont réputés libres de droit.
- Article 20 La ville de La Châtaigneraie se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement et les prix. Elle peut également annuler le concours à tout moment quel que soit le motif, dans ce cas les artistes engagés seront remboursés.
- Article 21 L'inscription au concours implique l'acceptation du règlement.

<u>Traitement des données personnelles</u>: Les données à caractère personnel collectées (nom, prénom, adresse, mail, téléphone) seront utilisées et conservées par les services de la mairie uniquement dans le cadre de l'organisation du concours de peinture 2024. Les photos prises lors de ces 2 journées seront utilisées sur les supports de communication de la commune (cités précédemment) et seront conservées dans les archives communales. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie : <u>mairie @la-chataiqneraie.fr</u> ou 02 51 69 60 41. Le délégué à la protection des données est E-collectivités, 65 Rue Kepler, 85000 LA ROCHE SUR YON – 02 53 33 01 40 – <u>dpo @ecollectivites.fr</u>. Si vous estimez, après nous avoir contactés et n'ayant pas obtenu de réponse, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés – 3 Place de Fontenoy – 75334 Paris cedex 07 – 01 53 73 22 22).

